

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 14/12/2017



Présents : Thierry Durroux, Véronique Ea, Roland Gal, André Galdemar, Brigitta Kulmann Elisabeth Marien, Elisabeth Picon

Absents avec procuration : Sophie Thomas-Sudul, Emmanuelle Van Corven, Marie-Rose Brel

Absents sans procuration : Jean Barral, Béatrice Moury, Jean-Claude Rémy

1) Avant d'aborder les 4 points prévus à l'ordre du jour et détaillés dans le mail du 4/12/2017, une nouvelle question est abordée : le diocèse vient de nous demander si nous souhaitons que DMPT apparaisse dans la rubrique « En lien avec le diocèse », qui recense les associations de solidarité en lien avec le diocèse.

Accepté à l'unanimité des membres présents

2) Possibilité de financer des inscriptions dans des associations/ lieux d'activité pour les membres des familles accompagnées, afin de leur donner un lieu d'intégration (insertion sociale, pratique du français) à partir de leurs goûts. Il est pointé la nécessité d'un accompagnement pour les aider à choisir. Et l'association a un droit de regard sur l'activité si elle la finance.

Accepté à l'unanimité

3) Participation à la journée des associations de Montpellier

Un membre indique que pour avoir un stand, il faut un siège sur Montpellier.

Les membres qui y ont déjà tenu des stands, estiment que les gens cherchent plutôt une activité pour eux et non de l'humanitaire.

Il semble difficile d'avoir ensuite un lien avec ces personnes qui n'ont pas d'ancrage sur nos villages.

Cette participation semble prématurée pour notre association.

Rejeté à l'unanimité

4) Accueil de la famille irakienne (situation déjà exposée dans l'ordre du jour), avec fourniture préalable d'une adresse pour obtention du visa D

Quelques précisions complémentaires sur cette situation avant de débattre : le papa parle français. Pour trouver un logement pour les loger après leur arrivée, on peut passer par Habitat et Humanisme. Nécessité d'un référent à leur arrivée, une personne de l'association s'est portée volontaire. Nous avons les moyens financiers d'accueillir une nouvelle famille. Pour avoir un visa D, après avoir fourni une adresse il faut 3 à 6 mois de délai. La famille ne pourra entrer en France qu'après délivrance de ce visa D, elle sera donc en situation légale sur le sol français. L'Ordre de Malte s'engage à assurer en France les démarches pour l'obtention du statut de réfugié.

Les différentes réactions :

Nous pourrions leur garantir un vrai logement une fois qu'ils auront une adresse fictive donnée par l'Ordre de Malte.

Pourquoi l'Ordre de Malte ne veut pas s'occuper de donner une adresse lui-même ?

Réponse : c'est une personne qui nous a contacté par l'intermédiaire de l'Ordre de Malte, et non l'Ordre de Malte.

Il y a des familles déjà en France qui ont besoin d'aide, alors que là, nous faisons rentrer une famille qui n'est pas encore en France.

C'est sur cette famille que nous sommes interpellés et pas une autre, il n'y a pas de raison légales de la refuser.

Rejeté par

6 voix Contre (Marie-Rose Brel, Roland Gal, André Galdemar, Brigitta Kuhlmann, Elisabeth Marien, Elisabeth Picon)

4 voix Pour (Thierry Durroux, Véronique Ea, Sophie Thomas-Sudul, Emmanuelle Van Corven)

La nécessité de fixer des critères objectifs pour sélectionner les familles que nous accompagnons est évoquée.

5) Aide à des personnes en difficulté plus ou moins passagères pour payer leur loyer

Quels sont les critères à définir ?

Il y a des associations comme le Secours Catholique et St Vincent de Paul qui gèrent ce genre de situation. Nous n'avons pas l'expérience de ce type, des grandes associations sont plus expérimentées, pour vérifier si toutes les aides légales ont été demandées.

Il faut une personne compétente pour analyser le dossier. Ca existe au Secours Catholique.

Nous ne sommes pas compétents pour ça. Et certains nos donateurs ne seraient pas d'accord.

Possibilité : faire un prêt pour colmater une dette ponctuelle. A vérifier si c'est autorisé par la loi.

Suggestions de quelques critères pour aider dans ce type de situation:

- Une fois que toutes les aides légales ont été épuisées
- Que la personne ait déjà fait toutes les démarches
- Que la personne soit demandeuse
- Est-ce que cette marche qu'on l'aide à franchir va lui permettre de redémarrer, de devenir autonome ?
- Est-ce que la personne ainsi remise debout, va pouvoir aider les autres ?
- Une situation d'urgence : menace d'expulsion par exemple
- Une personne de nos villages avec qui on peut établir des liens, un suivi
- Difficulté passagère, pas structurelle
-

Pour l'instant nous ne sommes pas mûrs pour trancher sur les critères (et donc les situations), chacun pourra y réfléchir. Par ailleurs, même si ce type de situation fait partie de l'objet de l'association, l'association a été créée d'abord pour les migrants.

6) Nous avons de l'argent, que faisons nous pour trouver des personnes à aider ?

Contact avec l'administration du CADA, qui pourrait nous recommander une famille à qui il manque juste le logement pour avancer (prête à s'investir dans l'apprentissage de la langue)

7) Nouvelles de deux familles :

Désengagement progressif vis-à-vis de la famille Abboud :

à partir du 1^{er} janvier, ils vont contribuer au loyer à hauteur de leurs APL : notre participation mensuelle va passer de 730 à 427 (+ EDF)

Famille Kallo : stage de comptabilité au Montpellier Rugby Club pour le papa, obtenu par Michel Dehors, expert-comptable qui établit bénévolement les comptes de notre association.

Proposition du Secours catholique via Elisabeth Marien: il pourrait donner un coup de main au service comptabilité en période creuse pour lui.

8) logement de Prades : le plan est fait par une architecte bénévole, la mairie est prête à fournir les matériaux, l'architecte doit chiffrer les travaux pour finaliser l'accord avec la mairie (à déposer mi-janvier pour examen au conseil municipal)

Thierry Durroux, président

Elisabeth Picon, trésorière

Véronique Ea, secrétaire